

Bureau du 9 janvier 2006

Décision n° B-2006-3921

objet : **Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les opérations tunnels - Prestations de service - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie des attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3563 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de service relatives à une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les opérations tunnels.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 22 décembre 2005, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises LEI-Acti cadres, pour le marché à bons de commande d'une durée de 4 ans ferme et d'un montant global de 150 000 € HT minimum et 300 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé, pour les opérations tunnels et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises LEI-Acti cadres, pour un montant global de 150 000 € HT, 179 400 € TTC, minimum et 300 000 € HT, 358 800 € TTC, maximum.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2006 et éventuellement exercices 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,